

Après cette longue période de confinement, tout le monde a hâte de partager à nouveau des moments de convivialité.

En partenariat avec l'association LA TORPÉSIENNE, la commune organise une exposition de véhicules anciens le 19 septembre ainsi qu'un vide-village et d'une buvette-petite restauration (voir au V°)

La forêt a été durement touchée depuis 2 ans. Aux sécheresses se sont ajoutés les parasites qui ont attaqué les arbres les plus affaiblis.

Ce phénomène touche une grande partie des forêts régionales. En accord avec le garde-forestier, il a été décidé de procéder à l'abattage des arbres malades mais qui avaient encore une valeur marchande. L'alternative était de les laisser mourir sur place et ensuite, soit les abattre pour protéger les promeneurs ou interdire l'accès à la forêt communale. Ci-contre, Stéphanie Robert, conseillère municipale et membre de la commission bois, propose un éclairage intéressant de la gestion de la forêt par l'ONF.

Bon été à toutes et tous.

D. Jacquin, maire

Gestion de la Forêt communale

D'octobre à février, les bûcherons sont à pied d'œuvre en forêt pour couper des arbres préalablement marqués par les techniciens forestiers. L'ONF (Office National des Forêts) est en charge de la gestion durable de nos forêts, assurant le maintien de la vitalité forestière et le renouvellement de ses peuplements. Il a pour mission complexe de concilier exploitation rentable du bois et préservation des sols et de la biodiversité, mais aussi de garantir la sécurité du public et des promeneurs tout en préservant le caractère pittoresque de nos routes et chemins forestiers.

Ainsi, aucune coupe n'est faite au hasard. Les coupes d'amélioration consistent à prélever les arbres les moins prometteurs pour permettre aux plus beaux et vigoureux de se développer, tandis que les coupes de régénération visent à couper progressivement des arbres mûrs afin de favoriser la croissance des jeunes pousses à leurs pieds. Face à une dégradation de l'état de santé des forêts (sécheresse, maladies...), les coupes sanitaires se multiplient pour sécuriser les abords des routes et prévenir les chutes d'arbres malades ou secs. Quant aux coupes à blanc, ce sont souvent des coupes sanitaires de dernier recours, permettant de valoriser le bois avant qu'il ne soit totalement dégradé et d'organiser le renouvellement de la forêt

par la plantation de nouvelles essences. Le bois de la Piroulette, qui fait partie des ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) recensées par le Muséum National d'Histoire Naturelle, a lui aussi fait l'objet d'un marquage en vue d'une coupe prochaine. Cette parcelle peuplée de pins et autres résineux abrite en effet la Bacchante, papillon rare et protégé qui affectionne les sous-bois clairs, lisières et clairières. Suite aux préconisations du Muséum, l'ONF prévoit de l'éclaircir en y prélevant une partie des pins afin de favoriser la conservation de la Bacchante, tout en préservant les particularités floristiques et faunistiques de ce peuplement de résineux.

Reste la problématique écologique majeure du tassement des sols et des ornières engendrés par les engins forestiers. Car aucune entreprise du secteur n'est en mesure d'assurer le débardage du bois par câble ou par hélicoptère. Comme dans toutes les parcelles destinées à des coupes, l'ONF a donc implanté un cloisonnement d'exploitation : un marquage spécifique à la peinture délimite les quelques « couloirs » que devront impérativement emprunter les machines, dans le but de préserver le sol dans le restant de la forêt.

Rénovation salle polyvalente/chaufferie

Après consultation, la maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Serge ROUX pour un montant de 60 960 euros. Il est associé à divers bureaux d'études pour traiter des fluides, structures et acoustique.

Les diagnostics plomb et amiante, obligatoires, sont confiés à la société Thénéris pour un montant de l'ordre de 2 700 euros, en fonction du nombre de prélèvements.

Carte Avantage Jeunes 2021/2022

Cette année, ce sont les adolescents nés entre 2003 et 2007 qui se verront offrir la carte et son livret d'informations.

Cette carte Avantages Jeunes offre la gratuité dans les bibliothèques, pour assister à des spectacles, des concerts, et des réductions au cinéma et chez les commerçants + 3 000 bons plans ! Renseignez-vous sur www.jeunes-fc.com

Pour les adolescents concernés, s'inscrire en mairie **jusqu'au 10 juillet**, munis d'une pièce d'identité, d'une photo d'identité récente, mail et n° de portable.



ANIMATIONS

Véhicules anciens

Dans le village, nombreux sont ceux qui réparent, entretiennent ou roulent avec des véhicules de collection. Nous les invitons à venir partager leur passion et exposer leur(s) véhicule(s) le 19 septembre, pour quelques heures ou toute la journée.

Pour des questions d'organisation, nous les invitons à se faire connaître, à la mairie ou par mail (mairietorpes@torpes.fr) avant le 10 septembre. Ils peuvent bien entendu inviter d'autres collectionneurs de leur connaissance.

Vide-village

Un vide-village est proposé aux habitants de Torpes qui le souhaitent le dimanche 19 septembre de 8h30 à 16h. Cette manifestation consiste à permettre aux personnes du village qui le souhaitent de vendre des objets usagés (habits, jouets, vaisselles ...) **devant leur habitation** (dans leur cour ou même sur une partie de trottoir dans certaines rues du village). Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à prévenir la commune par mail **avant le 20 juillet** à l'adresse mairietorpes@torpes.fr. Il vous suffira d'indiquer votre nom, prénom et adresse postale dans le mail afin d'être recensé.

Cette préinscription est **gratuite mais obligatoire** pour une organisation optimale de l'événement : préparation de l'affichage et d'un plan du village bien explicite indiquant les lieux des habitations qui exposent des biens à vendre.

Si vous souhaitez participer à ce vide-village mais que la configuration de votre habitation ne vous permet pas d'exposer devant chez vous, n'hésitez pas à en informer la commune, nous tenterons de trouver une solution pour rendre possible l'exposition de votre stand.

Éclairage public

Merci de signaler à la mairie les lampadaires hors service afin que nous puissions en avvertir le service de Grand Besançon Métropole qui gère l'éclairage public (par courrier ou courriel). La réparation n'aura pas pour autant lieu immédiatement. L'option retenue par la commune comprend à minima une visite annuelle et des interventions à partir de 3 lampadaires HS.

Recensement citoyen à 16 ans

Ce recensement OBLIGATOIRE est à faire l'année dans les trois mois qui suivent le 16^e anniversaire. Il sera exigé pour passer les examens scolaires et le permis de conduire. Présentez vous en mairie, munis d'une pièce d'identité et du livret de famille.

TORPES

19 SEPTEMBRE 2021

EXPOSITION DE VÉHICULES DE COLLECTION 8H30-16H / PLATEAU SPORTIF



vide-village

Buvette / petite restauration

ORGANISATION

association
LATORPÉSIE NNE

COMMUNE DE
TORPES

association
LATORPÉSIE NNE course nature
de la **Grapille**
TORPES

La traditionnelle course pédestre de la Grapille aura lieu cette année le dimanche 7 novembre 2021. Avis aux coureurs, petits et grands ! Les parcours adultes du 7 et 13km desserviront les rues du village et les forêts avoisinantes. Après les courses adultes le matin, viendront les courses enfants l'après-midi. Afin de garder la tradition liée au caractère familiale de cette course emblématique, la gratuité pour les enfants sera toujours de mise.

Nouveauté pour cette édition : **l'inscription de tous les coureurs, adultes comme enfants s'effectuera sur Internet.**

Pour optimiser l'organisation de cet événement, la tribu des joyeux bénévoles peut encore à tout instant s'agrandir. Toute forme d'aide avant, pendant et après cette journée intense reste la bienvenue. Alors n'hésitez pas à contacter l'association qui organise l'événement par mail latorpesienne@gmail.com.

Secrétariat de mairie : HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi : 9 - 12 h • Mardi : 14 - 17 h • Jeudi : 13 h 30 - 17 h 30

PERMANENCE URBANISME Le JEUDI UNIQUEMENT 14 h 30 - 17 h 30

Contacts mairie

03 81 58 65 61 / mairietorpes@torpes.fr

WWW.TORPES.FR

Permanence du maire

Mardi et jeudi : 15h / 16 h 30 / Samedi matin sur RDV.

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.